Politique de sélection préalable de Squash Canada
Modifié le 31 mars 2023

La présente politique a été préparée par Squash Canada à titre de politique panaméricaine et s'applique à Squash Canada et à ses associations provinciales et territoriales qui ont approuvé son adoption

Définitions

1. Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :
   a) *« **Athlète** » - Personne inscrite auprès de Squash Canada ou d'un membre à titre récréatif ou compétitif*
   b) « Conseil » –Le conseil d'administration de Squash Canada ou d'un membre, le cas échéant
   c) « *Vérification des antécédents judiciaires (VAJ)* » – une recherche menée dans le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) de la GRC pour savoir si une personne a déjà fait l'objet d'une condamnation pénale à l'âge adulte
   d) « *Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) »* – Une vérification des antécédents judiciaires combinée à une recherche d'information auprès de la police locale, disponible sur Sterling Backcheck
   e) *« Personnes »* – Toutes les catégories de membres définies dans les règlements de Squash Canada ou, le cas échéant, dans les règlements d'un membre, ainsi que les personnes employées par Squash Canada ou ses membres, ou engagées par eux, ou qui participent à des activités avec Squash Canada ou ses membres, y compris, mais sans s'y limiter, les employés, les sous-traitants, les athlètes, les entraîneurs, le personnel de mission, les chefs de mission, les officiels, les bénévoles, les gestionnaires, les administrateurs, les parents ou gardiens, les spectateurs, les membres de comités, les directeurs et les dirigeants
   f) *« Vérification des dossiers de la police locale (VDPL) »* – une recherche pour trouver d'autres données pertinentes de condamnation et de non-condamnation dans les bases de données de la police locale et nationale
   g) « *Membre »* – Comprend les associations provinciales et territoriales de Squash
   h) *« Vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VPV) »* – une vérification rigoureuse qui comprend une recherche dans le système du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) de la GRC, dans les dossiers de la police locale et dans la base de données des délinquants sexuels réhabilités
   i) *« Participant vulnérable »* – Comme défini dans le Code de conduite universel pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport et comme modifié de temps à autre par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Préambule

2. Squash Canada et ses membres comprennent que la sélection préalable du personnel et des bénévoles est essentielle pour procurer un environnement sûr pour la pratique du sport et est une pratique courante dans les organismes de sport qui offrent des programmes et des services à la communauté sportive canadienne.

Application de la présente politique

3. La présente politique s'applique à toutes les personnes qui sont en situation de confiance ou d'autorité au sein de Squash Canada ou d'un membre et qui pourraient exercer des fonctions liées à la gestion des finances, à la supervision d'autres personnes ou travailler avec des participants vulnérables.

4. Ce ne sont pas toutes les personnes qui œuvrent au sein de Squash Canada ou d'un membre qui sont tenues de se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires ou de fournir des documents de présélection étant donné que les postes ne présentent pas tous un risque de préjudice envers Squash Canada, les membres ou les participants. Squash Canada ou le membre s'appuiera sur les lignes directrices suivantes pour déterminer quelles sont les personnes assujetties à la sélection préalable (Squash Canada ou les membres peuvent modifier les lignes directrices à leur discrétion) :

   Pré-niveau 1 – Faible risque – Les athlètes sélectionnés pour l'équipe nationale, les équipes internationales et les athlètes NextGen. Exemples :
   a) Membres de l'équipe de haute performance
   b) Équipe des Jeux panaméricains
   c) Équipe des Championnats du monde juniors

   Niveau 1 – Faible risque – Les personnes qui exercent des fonctions peu risquées, qui n'assument pas un rôle de supervision, qui ne dirigent pas d'autres personnes, qui ne s'occupent pas des finances, et qui n'ont pas de contact sans supervision avec des participants vulnérables. Exemples :
   a) Parents, jeunes, ou bénévoles qui apportent leur aide à l'occasion ou de façon informelle

   Niveau 2 – Risque moyen – Les personnes qui exercent des fonctions à risque modéré qui pourraient être amenées à jouer un rôle de supervision, diriger d'autres personnes, s'occuper des finances et avoir un contact limité avec des personnes vulnérables. Exemples:
   a) Personnel de soutien aux athlètes
   b) Employés ou dirigeants qui ne sont pas entraîneurs
   c) Administrateurs
   d) Entraîneurs qui travaillent directement sous la supervision d'un autre entraîneur

   Niveau 3 – Risque élevé – Les personnes qui exercent des fonctions à risque élevé en étant en situation de confiance ou d'autorité, qui jouent un rôle de supervision, qui dirigent d'autres personnes, qui s'occupent des finances et qui ont un contact fréquent ou non supervisé avec des participants vulnérables. Exemples :
   a) Entraîneurs à temps plein
   b) Entraîneurs et thérapeutes du sport qui voyagent avec les athlètes
   c) Entraîneurs et thérapeutes qui pourraient se trouver seuls avec des athlètes

Comité de sélection

5. L'application de la présente politique est de la responsabilité du comité de sélection, qui est un comité formé d'un (1) ou trois (3) membres. Squash Canada et ses membres feront en sorte que les membres nommés à leurs comités de sélection respectifs possèdent les aptitudes, les connaissances et les compétences requises pour examiner correctement les dossiers et rendre des décisions en vertu de la présente politique.

6. Travaillant indépendamment du conseil d'administration, le comité de sélection remplira ses fonctions conformément aux conditions de la présente politique.

7. Le comité de sélection passe en revue tous les documents reçus, et en s'appuyant sur l'examen, détermine l'adéquation entre la personne et un poste au sein de Squash Canada ou d'un membre, le cas échéant. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité de sélection peut être amené à consulter des spécialistes indépendants, notamment des avocats, la police, des conseillers en gestion des risques, des spécialistes de la sélection de bénévoles, ou autre.

Exigences de sélection préalable

8. La grille des exigences de sélection préalable se trouve à l'**annexe A**.

9. Obligations pour toute personne souhaitant travailler au sein de Squash Canada ou de ses membres :
    a) Les personnes du pré-niveau 1 :
        i. Participent à l'entraînement, à l'orientation et à l'encadrement des athlètes, selon ce qui est prévu par l'organisme

    b) Obligations des personnes du niveau 1 :
        i. Remplir le formulaire de candidature (**Annexe B**)
        ii. Remplir le formulaire de divulgation aux fins de vérification (**Annexe C**)
        iii. Participer à toute formation, séance d'orientation ou surveillance, selon ce qui est prévu par l'organisme

    c) Obligations des personnes de niveau 2 :
        i. Remplir un formulaire de candidature
        ii. Remplir un formulaire de divulgation aux fins de vérification
        iii. Se soumettre à une E-PIC et communiquer les conclusions
        iv. Fournir une lettre de recommandation en lien avec le poste convoité
        v. Participer à toute formation, séance d'orientation et surveillance, selon ce qui est prévu par l'organisme
        vi. Fournir un dossier de conduite, si exigé

    d) Obligations des personnes de niveau 3 :
        i. Remplir un formulaire de candidature
        ii. Remplir un formulaire de divulgation aux fins de vérification
        iii. Se soumettre à une E-PIC et une VPV et communiquer les conclusions
        iv. Fournir une lettre de recommandation liée au poste convoité
        v. Participer à toute formation, séance d'orientation et surveillance, selon ce que détermine l'organisme
        vi. Fournir un dossier de conduite, si exigé

    e) Toute personne accusée, condamnée ou reconnue coupable relativement à une infraction doit immédiatement informer Squash Canada ou le membre, le cas échéant, des circonstances entourant l'infraction. Par ailleurs, la personne est tenue d'informer l'organisme de tout changement dans sa situation qui exigerait une modification des réponses originales données dans le Formulaire de divulgation aux fins de vérification, et ce, de façon continue.

    f) Si Squash Canada ou le membre apprend qu'une personne a donné des renseignements faux, erronés ou trompeurs, cette personne sera immédiatement démise de ses fonctions, le cas échéant, et pourrait faire l'objet de sanctions disciplinaires conformément à la *Politique sur la discipline et les plaintes.*

Jeunes

10. Selon Squash Canada et ses membres, un jeune est une personne âgée de moins de 18 ans. Dans le cas de la sélection préalable d'un jeune, Squash Canada et les membres :
    a) N'exigent pas de VPV ou d'E-PIC; et
    b) Plutôt que d'exiger une VPV ou une E-PIC, demanderont au jeune de fournir deux (2) lettres de recommandation supplémentaires.

11. Nonobstant ce qui précède, Squash Canada ou le membre pourrait demander à un jeune d'obtenir une VPV ou une E-PIC si l'organisme a lieu de croire que le jeune a été condamné par un tribunal pour adulte et, que par conséquent, il a un dossier *criminel.* Dans ces circonstances, l'organisme fait clairement savoir qu'il ne demande pas à voir le *dossier d'adolescent* du jeune. Squash Canada et ses membres comprennent qu'il est interdit de demander à voir le dossier d'adolescent d'un jeune.

Renouvellement

12. À moins que le comité de sélection décide, au cas par cas, de modifier les exigences relatives à la présentation de documents, les personnes qui sont tenues de fournir une E-PIC, un formulaire de divulgation aux fins de vérification, une VPV, un formulaire de renouvellement de sélection, doivent fournir les documents à la fréquence suivante :

a) Une E-PIC tous les trois ans
b) Un formulaire de divulgation aux fins de sélection tous les trois ans
c) Un formulaire de renouvellement de sélection (**Annexe D**) chaque année
d) Une vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, une seule fois

13. Le comité de sélection peut demander en tout temps à une personne de fournir l'un des documents énumérés précédemment. Cette demande se fera par écrit et les motifs de la demande seront fournis.

Orientation, formation et surveillance

14. Squash Canada ou le membre déterminera à sa discrétion le type et la durée d'orientation, de formation et de surveillance nécessaire en fonction du niveau de risque que représente la personne.

15. L'orientation peut inclure, sans s'y limiter : présentations, visites des lieux, démonstrations de l'équipement, rencontres avec les parents/athlètes, rencontres avec les collègues et superviseurs, manuels d'orientation, séances d'orientation et supervision accrue à l'accomplissement des premières tâches ou au début de l'embauche.

16. La formation peut inclure, sans s'y limiter : cours d'attestation, formation en ligne, mentorat, ateliers, webinaires, démonstrations sur les lieux de travail et rétroaction des pairs.

17. À la conclusion de la période d'orientation et de formation, la personne devra attester par écrit qu'elle a terminé la période d'orientation et de formation.

18. La surveillance peut comprendre, sans s'y limiter : rapports écrits ou verbaux, observations, suivi, surveillance électronique (exemple : caméras de sécurité sur le lieu du travail) et visites des installations.

Comment obtenir une E-PIC ou une VPV

19. Les personnes qui ont besoin d'une E-PIC ou d'une VPV doivent contacter Squash Canada, le membre concerné ou leur service de police local pour obtenir des directives sur la façon d'obtenir le contrôle approprié.

20. Squash Canada et ses membres sont conscientes qu'elles pourraient être appelées à aider une personne à obtenir une VPV. Il pourrait être nécessaire de faire une demande de VPV (**Annexe E**) ou de préparer la documentation qui décrit la nature de l'organisme et le rôle de la personne auprès de participants vulnérables.

Procédure

21. Les documents de vérification doivent être envoyés à la personne suivante (ou, dans le cas d'un membre, au poste équivalent chez le membre) : Chef de la direction (ou membre du personnel désigné) – info@squash.ca

22. Une personne qui refuse de fournir les documents de vérification exigés ou qui omet de le faire ne sera pas admissible à des fonctions de bénévole et ne pourra postuler pour le poste convoité. La personne sera informée du fait que la demande ne sera pas traitée tant que les documents de vérification exigés n'auront pas été fournis.

23. Squash Canada et ses membres savent que la réception des résultats d'une E-PIC o d'une VPV peut occasionner des délais. Or, l'organisme peut à sa discrétion autoriser une personne à occuper des fonctions pendant cette période d'attente. Cette permission peut être retirée à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

24. Squash Canada et ses membres reconnaissent que l'information à leur disposition variera selon le type de documents de vérification fournis par la personne. Par exemple, une E-PIC peut contenir des détails sur une infraction donnée, ou non, et une VPV peut comprendre des renseignements précis ou simplement la mention « favorable » ou « non favorable ». Le comité de sélection utilisera son expertise et sa discrétion lorsqu'il aura à prendre des décisions en fonction des documents de vérification fournis.

25. Après examen des documents de vérification, le comité prendra l'une des décisions suivantes :
    a) La personne a réussi l'étape de présélection et peut occuper le poste désiré;
    b) La personne a réussi l'étape de présélection et peut occuper le poste désiré à certaines conditions;
    c) La personne n'a pas réussi l'étape de présélection et n'est donc pas autorisée à occuper le poste désiré; ou
    d) La personne doit fournir des renseignements supplémentaires.

26. Lorsqu'il prend ses décisions, le comité de sélection tient compte du type d'infraction, de la date à laquelle elle a été commise, et de sa pertinence avec le poste convoité.

27. Le comité de sélection devra déterminer si une personne a échoué à l'étape de présélection si les documents de vérification révèlent l'un des incidents suivants :
    a) Si imposée au cours des trois dernières années :
        i. Toute infraction impliquant l'utilisation d'un véhicule à moteur qui constitue une infraction au Code criminel.
        ii. Toute infraction d'agression, de violence physique ou psychologique
        iii. Tout délit de trafic et/ou de possession de drogues et/ou de stupéfiants
        iv. Tout délit de comportement contraire aux bonnes mœurs

v. Tout délit de vol ou de fraude

b) Si imposée à tout moment :
   i. Tout délit impliquant un ou plusieurs mineurs
   ii. Toute infraction impliquant la possession, la distribution ou la vente de matériel de pornographie juvénile.
   iii. Tout délit sexuel

Conditions et surveillance

28. Hormis les incidents mentionnés ci-dessus, qui, si divulgués, feraient en sorte qu'une personne échouerait à l'étape de présélection, le comité de sélection peut déterminer qu'une personne a réussi l'étape de sélection même si des documents de vérification font état d'incidents, et qu'elle peut occuper le poste désiré sous certaines *conditions*. Le comité de sélection peut imposer et retirer les conditions à sa discrétion et déterminera les mesures qui seront prises pour veiller à ce que la personne respecte les conditions imposées.

Dossiers

29. Tous les dossiers seront conservés en toute confidentialité et ne seront pas divulgués à d'autres personnes sauf si la loi l'exige, ou pour une utilisation dans des procédures juridiques, quasi juridiques ou disciplinaires. Les dossiers seront protégés conformément à la législation pertinente et applicable en matière de protection de la vie privée.

30. Les documents conservés pour les besoins de la procédure de sélection préalable incluent, sans s'y limiter :
    a) Une vérification en vue d'un travail auprès d'une personne vulnérable
    b) Une E-PIC (pendant trois ans)
    c) Un formulaire de divulgation aux fins de vérification (pendant trois ans)
    d) Un formulaire de renouvellement de sélection (un an)
    e) Dossiers des conditions associées à la participation d'une personne imposées par le comité de sélection
    f) Dossiers de toute sanction disciplinaire imposée à une personne par Squash Canada, par un membre ou un autre organisme de sport

Confidentialité

31. La collecte, l'utilisation et la divulgation de tout renseignement personnel conformément à la présente politique sont assujetties à la politique de confidentialité de Squash Canada.

32. Squash Canada, ses membres ou leurs représentants en vertu de la présente politique (c.-à-d. le comité de sélection) doivent se conformer à la politique de confidentialité de Squash Canada (ou, dans le cas d'un membre, à la politique de confidentialité du membre) dans l'exécution de leurs services en vertu de la présente politique.

Annexe A – Grille des exigences de sélection préalable
**** À titre indicatif – en cas d'incompatibilité avec l'énoncé de la politique, la politique prévaudra. ****

Niveau de risque	Rôles * (voir l'exception qui s'applique aux jeunes)	Formation recommandée/obligatoire	Vérification
Pré-niveau 1 Faible risque	• Athlètes de l'équipe nationale • Athlètes NextGen • Athlètes internationaux	Requis : • Respect et sport pour les leaders d'activité, ou lorsqu'elle sera disponible, la Formation sur la SÉCURITÉ DANS LE SPORT donnée par l'Association canadienne des entraîneurs	• Aucune
Niveau 1 Faible risque	• Parents, jeunes ou bénévoles qui exercent des fonctions de façon occasionnelle ou informelle.	Recommandée : • Respect et sport pour les leaders d'activité, ou lorsqu'elle sera disponible, la Formation sur la SÉCURITÉ DANS LE SPORT donnée par l'Association canadienne des entraîneurs	• Remplir un formulaire de candidature (**Annexe B**) • Remplir un formulaire de divulgation aux fins de vérification (**Annexe C**) • Participer aux séances de formation, d'orientation et de surveillance, selon ce qui est prévu par l'organisme
Niveau 2 Risque moyen	• Personnel de soutien aux athlètes • Employés ou dirigeants qui ne sont pas entraîneurs • Administrateurs • Entraîneurs qui travaillent normalement sous la supervision d'un autre entraîneur • Officiels	Recommandée : • Priorité jeunesse Obligatoire : • Respect et sport pour les leaders d'activité, ou lorsqu'elle sera disponible, la Formation sur la SÉCURITÉ DANS LE SPORT donnée par l'Association canadienne des entraîneurs Obligatoire (entraîneurs) : • Module *Prise de décisions éthiques* du PNCE	• Remplir un formulaire de candidature (**Annexe B**) (à l'exception du personnel de Squash Canada, des membres du conseil d'administration, des officiels/évaluateurs et des responsables de cours d'entraîneurs) • Remplir un formulaire de divulgation aux fins de vérification (**Annexe C**) • Participer aux séances de formation, d'orientation et de surveillance, selon ce qui est prévu par l'organisme • Se soumettre à une E-PIC et fournir une attestation de la vérification • Fournir une lettre de recommandation en lien avec le poste convoité (entraîneurs et personnel de soutien aux athlètes seulement) • Fournir un dossier de conduite, si exigé
Niveau 3 Risque élevé	• Entraîneurs à temps plein • Entraîneurs ou équipe médicale/personnel paramédique qui pourraient travailler avec les athlètes • Entraîneurs ou équipe médicale/personnel paramédique qui pourraient se trouver seuls avec des athlètes	Recommandée : • Priorité jeunesse Obligatoire (entraîneurs) : • Respect et sport pour les leaders d'activité, ou lorsqu'elle sera disponible, la Formation sur la SÉCURITÉ DANS LE SPORT donnée par l'Association canadienne des entraîneurs Module *Prise de décisions éthiques* du PNCE	• Exigences du niveau 2 (ci-dessus) • Fournir une VPV et une E-PIC • Une deuxième lettre de recommandation d'un organisme de sport

*** Voir l'exception qui s'applique aux jeunes**
Selon Squash Canada et ses membres, un jeune est une personne âgée de moins de 18 ans. Dans le cas de la sélection préalable d'un jeune, Squash Canada et les membres :

a) N'exigent pas de VPV ou d'E-PIC
b) Plutôt que d'exiger une VPV ou une E-PIC, on demande aux jeunes de fournir deux (2) lettres de recommandation supplémentaires.

Annexe B – Formulaire de candidature

Remarque : Les personnes qui posent leur candidature pour certains postes à titre de bénévole ou d'employé au sein de Squash Canada ou d'un membre doivent remplir le présent formulaire de candidature. Les personnes doivent remplir ce formulaire une seule fois pour le poste convoité. Pour postuler à un nouveau poste au sein de Squash Canada ou d'un membre, une nouvelle demande doit être présentée.

NOM : _____
Prénom Deuxième prénom Nom de famille

ADRESSE PERMANENTE ACTUELLE :

_____
Rue Ville Province Code postal

DATE DE NAISSANCE : _____ **IDENTITÉ DE GENRE** : _____
année/mois/jour

COURRIEL : _____ **TÉLÉPHONE** : _____

POSTE CONVOITÉ : _____

En signant ci-dessous, je consens à respecter les politiques et procédures de Squash Canada ou du membre (le cas échéant), y compris, sans s'y limiter, le *Code de conduite, la Politique sur les conflits d'intérêts, la Politique de confidentialité et la Politique de sélection préalable*. Pour consulter les politiques, allez à l'adresse suivante : [**http://squash.ca/en/policies-and-procedures**]

Je reconnais que je dois satisfaire à certaines exigences selon le poste désiré, lesquelles sont exposées dans la *Politique de sélection préalable*, et que le comité de sélection déterminera mon admissibilité à travailler comme bénévole ou à occuper un emploi.

NOM (en lettres moulées) : _____ **DATE** : _____

SIGNATURE : _____

Annexe C – Formulaire de divulgation aux fins de vérification

NOM : _____
Prénom Deuxième prénom Nom de famille

D'AUTRES NOMS EN USAGE : _____

ADRESSE PERMANENTE ACTUELLE :
_____
Rue Ville Province Code postal

DATE DE NAISSANCE : _____ **IDENTITÉ DE GENRE** : _____
année/mois/jour

CLUB (le cas échéant) : _____ **COURRIEL** : _____

Remarque : La non-déclaration de renseignements véridiques dans le formulaire suivant pourrait être considérée comme une omission intentionnelle et entraîner la perte des responsabilités à titre de bénévole et d'autres privilèges

1. **Avez-vous déjà été reconnu coupable d'un acte criminel? Si oui, veuillez fournir les renseignements demandés pour *chaque condamnation*. Veuillez ajouter des pages supplémentaires au besoin.**

Name ou type de délit : _____
Nom et compétence du tribunal : _____
Année de la condamnation : _____
Peine ou sanction imposée : _____
Autres précisions : _____

2. **Avez-vous déjà fait l'objet de mesures disciplinaires ou de sanctions imposées par une fédération sportive ou un organe indépendant (ex. tribunal privé, agence gouvernementale, etc.) ou été renvoyé d'un poste d'entraîneur ou de bénévole? Si c'est le cas, veuillez fournir les renseignements demandés pour chaque mesure ou sanction disciplinaire. Utilisez des pages supplémentaires au besoin.**

Nom de la mesure ou sanction disciplinaire : _____
Date de la mesure disciplinaire, de la sanction ou du renvoi : _____
Raisons de la mesure disciplinaire, de la sanction ou du renvoi : _____
Peine ou sanction imposée : _____
Autres précisions : _____

3. **Faites-vous l'objet d'accusations criminelles ou d'autres sanctions pendantes, y compris celles imposées par un organisme de sport, un tribunal privé ou une agence gouvernementale? Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants pour chaque accusation intentée à votre égard ou sanction pendante. Utilisez des pages supplémentaires au besoin.**

Nom et type de délit : _____
Nom et compétence du tribunal : _____
Nom de l'organe disciplinaire ou de sanction : _____
Autres précisions : _____

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ
En remplissant et soumettant le présent formulaire de divulgation aux fins de vérification, j'autorise Squash Canada ou le membre à recueillir, utiliser et communiquer mes renseignements personnels, y compris tous les renseignements fournis dans le formulaire de divulgation aux fins de vérification, de même que ma vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) ou vérification pour un travail auprès de personnes vulnérables (VPV) (là où la loi le permet) aux fins de la sélection préalable, de l'application de la *Politique de sélection préalable*, de l'administration des services aux membres et de la communication avec les organismes nationaux de sport, les organismes provinciaux de sport, les clubs et d'autres organismes qui participent à la gouvernance du sport. Squash Canada et ses membres ne diffusent pas les renseignements personnels à des fins commerciales.

ATTESTATION
Je certifie par la présente que les renseignements qui figurent dans le présent formulaire de divulgation aux fins de vérification sont vrais, exacts et complets.

Je certifie également que j'informerai immédiatement Squash Canada ou le membre (le cas échéant) de tout changement à ma situation qui exigerait une modification de mes réponses originales dans le présent formulaire de divulgation aux fins de vérification. Le manquement à cette obligation pourrait entraîner la perte de mes responsabilités à titre de bénévole et d'autres privilèges ou la prise de mesures disciplinaires.

NOM (lettres moulées) : _____ **DATE** : _____
SIGNATURE : _____

Annexe D – Formulaire de renouvellement de sélection

NOM : _____
Prénom Deuxième prénom Nom de famille

ADRESSE PERMANENTE ACTUELLE :

_____
Rue Ville Province Code postal

DATE DE NAISSANCE : _____ **IDENTITÉ DE GENRE** : _____
année/mois/jour

COURRIEL : _____ **TÉLÉPHONE** : _____

En signant ci-dessous, je certifie qu'il n'y a pas eu de changement relativement à mes antécédents judiciaires depuis la dernière fois que j'ai fourni une vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) ou une vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VPV) ou un formulaire de divulgation aux fins de vérification à Squash Canada ou au membre. Je certifie également l'absence d'accusations ou de mandats d'arrêt, d'ordonnances judiciaires, d'engagements à ne pas troubler l'ordre public, d'ordonnances de probation et d'interdiction, ou d'informations de non-condamnation applicables, et que je ne fais pas l'objet d'absolutions inconditionnelles et conditionnelles.

Je conviens que la vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) ou la vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (VPV) ou le formulaire de divulgation aux fins de vérification que j'obtiens ou transmets à la date indiquée ci-dessous ne diffère en rien de ceux que j'ai fournis la dernière fois à Squash Canada ou au membre. Je comprends que s'il y a eu des modifications, ou si je soupçonne que des modifications ont peut-être été apportées, il est de mon devoir de fournir au comité de sélection une nouvelle E-PIC, une nouvelle VPV ou un nouveau formulaire de divulgation.

Je reconnais que si des changements ont été apportés aux résultats issus de l'E-PIC, de la VPV ou du formulaire de divulgation aux fins de vérification, et que si je fournis ce formulaire frauduleusement, je m'expose à des mesures disciplinaires et à la perte de mes responsabilités à titre de bénévole ou d'autres privilèges, à la discrétion du comité de sélection.

NOM (en lettres moulées) : _____ **DATE** : _____

SIGNATURE : _____

Annexe E – Demande de vérification en vue d'un travail auprès de participants vulnérables

Remarque : Squash Canada et ses membres seront tenues de modifier cette lettre pour satisfaire aux exigences du fournisseur de la VPV

INTRODUCTION

[Nom de l'organisme] demande une vérification en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables pour _____ [nom complet de la personne] qui s'identifie comme un ou une _____ [identité de genre] et qui est né(e) le _____ [date de naissance].

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

[Nom de l'organisme] est un organisme [national, provincial, local] sans but lucratif qui régit le sport du squash et est situé au [adresse].

[Description supplémentaire]

DESCRIPTION DU RÔLE

_____ [nom de la personne] agira à titre de _____ [rôle de la personne]. Dans l'exercice de ce rôle, la personne sera en contact avec des participants vulnérables (comme défini par le Code de conduite universel pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport).

[Renseignements supplémentaires, comme le type et le nombre de particiapnts vulnérables, la fréquence des contacts, etc.]

CONTACT

Pour tout autre renseignement requis concernant [nom de l'organisme], veuillez communiquer avec le président du comité de sélection :

[renseignements sur le président du comité de sélection]

Signature : _____ Date : _____